

Projet éolien de Bandiat Tardoire

Sur les communes de Vouthon, Vilhonneur et Saint-Germain-de-Montbron



Parc éolien de Saint-Germier (79), réalisé par Saméole en 2017

Saméole Sud-Ouest développe un projet de parc éolien en concertation avec les communes de Vouthon, Vilhonneur et Saint-Germain-de-Montbron depuis plusieurs années. Ce projet, soutenu par les trois municipalités, est en cours d'instruction auprès de l'administration. Aujourd'hui complet et respectant les dernières évolutions réglementaires, le dossier sera bientôt soumis à enquête publique.

Le projet en bref

Le projet est constitué de 9 éoliennes, trois par commune, réparties sur deux lignes. Plusieurs modèles ont été choisis, la hauteur des mâts varie entre 114 et 125 mètres, pour une hauteur maximale en bout de pale de 180 mètres.



Photomontage depuis le Portail à Vouthon

L'implantation des éoliennes ne s'est pas faite au hasard. Nous avons pris en compte tous les enjeux et caractéristiques du territoire afin de proposer une implantation respectueuse des riverains et limitant les impacts sur le paysage et la biodiversité.

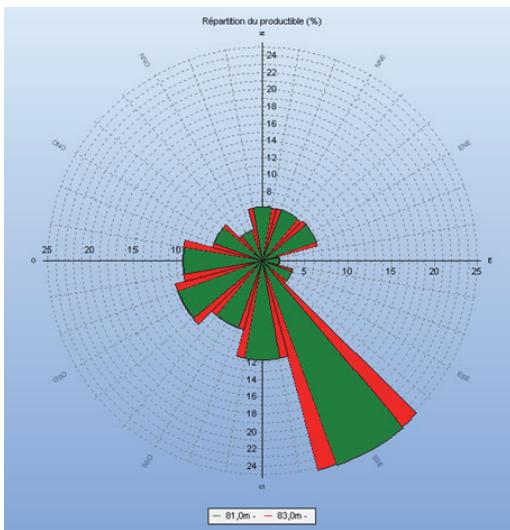
Les éoliennes sont placées assez loin des habitations et de façon à limiter les émergences acoustiques. Pour respecter l'ambiance calme du territoire, certaines éoliennes seront parfois arrêtées dans certaines conditions météorologiques.

Les études réalisées par des bureaux d'études spécialisés ont déterminé les mesures à prendre en compte pour éviter, réduire ou compenser les impacts sur la faune et la flore. Concrètement, cela se traduit par exemple par le fait de préserver au maximum les zones boisées ou d'arrêter les éoliennes à partir d'une certaine heure pour limiter les collisions avec les chauve-souris.

Concernant l'impact paysager, la démarche est la même, les éoliennes sont implantées à intervalles réguliers de manière à s'intégrer au mieux dans le paysage, en harmonie avec le faible relief.

Enfin, l'implantation du parc est également liée à la force et la direction du vent.

Le vent



Rose des vents énergétique (mesures à 81m)

Le vent est la base de tout projet éolien. Un mât de mesure de 80m a été installé sur le territoire de la commune de Vouthon entre avril 2015 et mars 2017 pour déterminer précisément les caractéristiques du vent sur le territoire d'étude. Ces données, corrélées aux données de Météo France, ont permis de confirmer le gisement de vent et d'aider aux choix des éoliennes les plus adaptées au site.

La rose des vents énergétique permet d'indiquer la direction des vents les plus forts, ici, le sud-est. Cette information est primordiale pour choisir l'orientation des éoliennes, généralement face au vent.

Les estimations de vent permettent d'évaluer la production annuelle à 45 millions de kWh, soit la consommation électrique de **45 000 personnes** (hors chauffage).

Les dernières nouvelles du projet

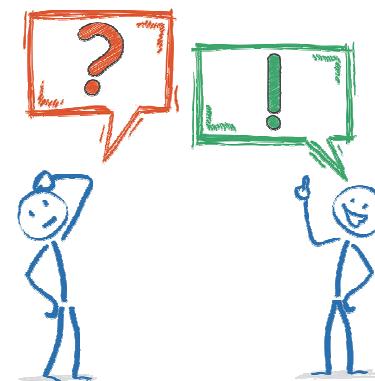
Repères

- Hiver 2013/2014 : Premiers contacts entre les élus et le porteur de projet
- Automne 2014 : Délibérations favorables des Conseils Municipaux
- Mars 2015 : journées d'information
- Printemps/Eté 2015 : Lancement des études écologiques et paysagères
- Automne 2015 : Réunion avec les services de L'Etat
- Février 2016 : Fin des états initiaux et choix des variantes de projet
- Mai 2016 : journées d'informations pour présenter les variantes de projet



Permanence d'information le 16 mai de 17h à 20h à la salle polyvalente de Vilhonneur

Afin de vous présenter de nouveau le projet et de recevoir vos avis, nous organisons une permanence d'information le 16 mai prochain. Nous serons disponibles pour répondre à toutes vos questions, sur le projet ou l'éolien en général.



Financement participatif

Saméole Sud-Ouest souhaite vous proposer d'investir dans le projet éolien de Bandiat Tardoire.

Les riverains qui le souhaitent pourront alors participer, via une plateforme en ligne, au financement de la construction du parc éolien. Les revenus générés par la vente de l'électricité permettront de rembourser les investisseurs chaque année, avec des intérêts.

Lumo, spécialiste du financement participatif des projets d'énergie renouvelable, sera présent le 16 mai à Vilhonneur pour répondre à vos questions.

La BD s'invite sur le projet



Associer l'univers de la bande dessinée et le projet éolien est une idée qui a émergé en échangeant avec les riverains et les élus. La création de l'intrigue et des dessins sera réalisée par un ou plusieurs auteurs d'Angoulême ou de la région.

La Cité de la bande dessinée d'Angoulême est intéressée pour gérer le projet et ainsi faire le lien entre les auteurs et Saméole.

Au final, le but est de créer des panneaux illustrés au pied des éoliennes. Le promeneur pourra alors cheminer d'éolienne en éolienne pour découvrir l'intrigue.

Vrai/Faux sur l'éolien

Il y a des risques pour la santé.

Faux. Il n'existe aucun élément scientifique indiquant une maladie ou un syndrome causé par l'éolien. De nombreuses études abondent dans ce sens. Les conclusions de l'étude menée par l'Anses* en 2013 indiquent que «les émissions sonores des éoliennes ne sont pas suffisantes pour générer des conséquences sanitaires directes, tant au niveau de l'appareil auditif que des effets liés à l'exposition aux basses fréquences et aux infrasons».

Source : *Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

L'éolien participe à l'économie locale.

Vrai. Les territoires d'implantation bénéficient de plusieurs types de retombées économiques :

- ⇒ La construction d'un parc éolien nécessite la mobilisation d'entreprises locales pendant presque un an. Cela représente en général 20% de l'investissement ; pour ce projet, ce sont ainsi **6,5 millions d'euros de commandes** qui seront passées aux entreprises locales (BTP/voiries/réseaux...)
- ⇒ Une fois construit, un parc éolien génère des emplois locaux pour l'exploitation, la maintenance, les suivis écologiques...
- ⇒ Un parc éolien est soumis à une fiscalité importante qui profite aux collectivités locales : communes, communautés de communes et département. Pour ce projet, les recettes fiscales sont estimées à **250 000 Euros chaque année** pour ces collectivités.

Repères (suite)

- Septembre 2016 : Présentation des variantes aux services de l'Etat
 - Octobre 2016 : En fonction des précédentes réunions : choix du scénario d'implantation
 - Décembre 2016 : dépôt du dossier en Préfecture
 - 2017 : instruction du dossier par l'administration
 - Juin 2018 : Enquête publique
- ... et calendrier prévisionnel :
- Fin 2018 : obtention des autorisations
 - 2019 : début du chantier
 - 2020 : mise en service

L'énergie éolienne n'est pas compétitive financièrement.

Faux. Au contraire, l'éolien terrestre est actuellement une des énergies les plus compétitives ! En effet, alors que le coût du MWh du futur réacteur EPR de Flamanville est estimé à 110€ par la Cour des Comptes, le MWh éolien est lui estimé entre 65€ et 74€. Il bénéficie aujourd'hui d'un des coûts de revient les moins chers du marché. Ainsi, le vent est aujourd'hui un moyen crucial pour atteindre les objectifs nationaux de 32 % d'énergies renouvelables en 2030.

Le démantèlement d'un parc éolien est prévu par la loi.

Vrai. L'article R.553-6 du code de l'environnement oblige le producteur à assurer le démantèlement du parc éolien. Celui-ci est soumis à des dispositions spécifiques, qui, par le décret n°2011-985 du 23 août 2011, conditionnent la mise en service à la constitution de garanties financières. Ainsi, ce décret impose le versement d'une provision de 50 000€ par éolienne à la Caisse des Dépôts et Consignations avant la mise en service pour couvrir le coût du démantèlement et de la remise en état du terrain. En cas de défaillance de l'entreprise, c'est l'Etat qui s'en chargera en utilisant la provision déposée à la Caisse des Dépôts et Consignations (article L.514-1 du code de l'environnement).

Les éoliennes et les oiseaux ne peuvent pas cohabiter.

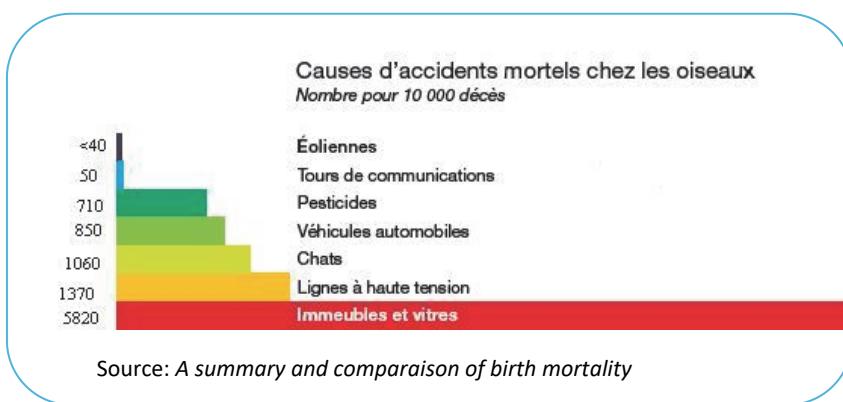
Faux. Les développeurs éoliens travaillent de concert avec les associations environnementales et des bureaux d'études indépendants pour étudier la sensibilité environnementale de la zone envisagée par le projet.

Les études sur l'avifaune identifient les espèces, leurs activités, ainsi que le tracé de leurs axes migratoires. Les résultats permettent d'optimiser l'implantation des éoliennes et leur disposition dans le futur parc. Tout est fait pour minimiser l'impact sur les oiseaux.

Objectif TEPos pour le Grand Angoulême:

En 2015, les communautés de communes de Tude, Dronne Lavalette et La Rochefoucauld-Porte du Périgord ainsi que la communauté d'agglomérations du grand Angoulême se sont rassemblées afin de répondre à l'appel d'offre régional « Territoires à Energie Positive ».

L'objectif est de couvrir les consommations énergétiques du territoire par des productions d'énergies renouvelables à l'horizon 2050. Afin de valider cet objectif, les prévisions de production territoriale s'appuient notamment sur le projet éolien de Bandiat Tardoire, capable de fournir en électricité 45 000 personnes.



En 2017, Saméole a mis en service le parc éolien de Sain Germier (79).

Pour plus d'informations sur l'éolien en général :

- Le site de NégaWatt : decrypterlenergie.org
- France Energie Eolienne : www.fee.asso.fr
- Informations sur l'éolien : comprendre-eolien.fr

Pour plus d'informations sur le projet :



Chef de projet : Elise Tourpin
4 rue Bernard Ortet 31500 Toulouse, 05 34 51 21 72

Saméole Sud-Ouest adhère à France Energie Eolienne et est sociétaire de la coopérative Enercoop.

